



SMART SOLUTIONS FOR A SMART WORLD

## Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2021

Les actionnaires de GECI International (la « **Société** ») sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra au siège social de la Société, situé 37-39 rue Boissière – 75116 Paris, le 23 juin 2021 à 9 heures<sup>1</sup>.

### Ordre du jour

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2021 sera notamment amenée à délibérer à titre extraordinaire sur deux projets de résolutions visant :

- d'une part, à permettre au Conseil d'administration de financer le développement de la société en procédant à court terme au lancement d'une offre au public d'obligations convertibles en actions (« **OC** ») de l'ordre de 3 millions d'euros, dans le cadre de laquelle un délai de priorité sera conféré aux actionnaires de la Société qui souhaiteront participer à l'offre ; et
- d'autre part, à mettre en place un mécanisme dit d'« *equitization* » des OC, par (i) la constitution d'une fiducie-gestion au profit des porteurs d'OC qui auront apporté leurs OC à la fiducie et (ii) l'émission de bons de souscription d'actions (« **BSA** ») au profit de ladite fiducie, dont les termes et modalités d'exercice permettront de transformer en actions les OC apportées. Il est précisé que les porteurs d'OC ayant apporté leurs OC à la fiducie auront le choix entre un remboursement en numéraire (grâce au produit net de cession sur le marché, par la fiducie, des actions émises dans le cadre de l'*equitization*) et/ou un remboursement en actions de la Société.

Ces deux opérations liées sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

Elles ne feront pas l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers mais seront plus amplement décrites ultérieurement dans un communiqué normé qui sera préparé par la Société en application de la Position-recommandation AMF n° DOC-2020-06.

### Modalités de participation

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter ou interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte devant se tenir le 23 juin 2021 sont aménagées.

L'Assemblée Générale, sur décision du Conseil d'administration, se déroulera à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, complétée par le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021.

Les actionnaires pourront uniquement voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou donner mandat à un tiers, en utilisant le formulaire de vote unique prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site de la Société ([www.geci.net/Content/General-Meetings](http://www.geci.net/Content/General-Meetings)).

<sup>1</sup> Voir avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO n° 60 le 19 mai 2021.

Les actionnaires auront la possibilité de suivre en direct l'Assemblée Générale par audioconférence. Ceux qui le souhaitent sont priés de s'inscrire sur le site Internet de la Société ([www.geci.net](http://www.geci.net)) à la rubrique « Assemblées Générales » ou en contactant la Société par courriel à l'adresse suivante : [relation.investisseurs@geci.net](mailto:relation.investisseurs@geci.net). Les détails de connexion leur seront envoyés par courriel en temps utile. Une rediffusion sera disponible sur le site Internet de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré suivant la tenue de ladite assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site de la Société ([www.geci.net/Content/General-Meetings](http://www.geci.net/Content/General-Meetings)).

## **Désignation d'un mandataire *ad hoc***

Par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 12 mai 2021, la SCP Thévenot Partners, prise en la personne de Maître Aurélia Perdereau, domiciliée 42, rue de Lisbonne – 75008 Paris, a été désignée en qualité de mandataire *ad hoc* chargé de représenter les actionnaires défaillants à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte devant se tenir le 23 juin 2021, compte tenu de l'impossibilité pour la Société, constatée au cours des précédentes assemblées générales, de réunir le quorum nécessaire à la tenue d'une telle assemblée.

Conformément aux termes de la mission du mandataire *ad hoc* et afin de rendre neutre la participation du mandataire *ad hoc* aux délibérations, les droits de vote attachés aux actions des actionnaires défaillants devront être exercés comme suit par ledit mandataire :

- pour les projets de résolutions à titre ordinaire, qu'ils soient présentés, agréés ou non agréés par le Conseil d'administration : à raison de la moitié de votes positifs et de la moitié de votes négatifs ;
- pour les projets de résolutions à titre extraordinaire présentés ou agréés par le Conseil d'administration : à raison de deux tiers de votes positifs et d'un tiers de votes négatifs ;
- pour les projets de résolutions à titre extraordinaire non agréés par le Conseil d'administration : à raison d'un tiers de votes positifs et de deux tiers de votes négatifs.

## **A PROPOS DE GECI INTERNATIONAL**

### ***“Smart Solutions for a Smart World”***

Fondé en 1980, GECI International est un groupe spécialisé dans la Transformation Digitale et le Conseil en Technologies. Depuis plus de 40 ans, GECI International innove aux côtés des acteurs majeurs de l'industrie et des services pour offrir solutions, produits et services intelligents. Avec un réseau d'entreprises partenaires et de compétences à l'échelle mondiale, le Groupe offre à ses clients, grands comptes, PME et start-ups, des solutions intégrées pour la Finance, les Services et l'Industrie.

GECI International est coté sur le marché Euronext Growth Paris. Code ISIN (action) : FR0000079634 – ALGEC / Code ISIN (BSAR A) : FR0013266764 – GECBT

## **CONTACTS**

GECI International - Relations Investisseurs  
Tél. : +33 (0)1 46 12 00 00 / [relation.investisseurs@geci.net](mailto:relation.investisseurs@geci.net)

Agence CALYPTUS - Cyril Combe  
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68 / [geci@calyptus.net](mailto:geci@calyptus.net)